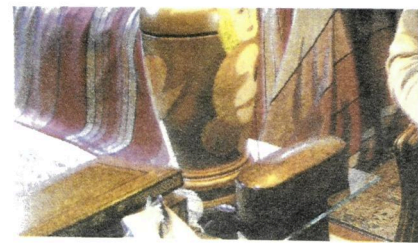


aux sois, les nuits rayonnent sur les étagères de ce reporter. « J'ai toujours été passionné par l'histoire, confie-t-il, et pour tout dire, jusqu'au bac, je me suis emmerdé royalement. » Bachot en poche, il obtient un diplôme d'études supérieures de journalisme assorti d'un second en études internationales et d'une maîtrise en droit.

En 1984, l'aventure journalistique débute lorsqu'il signe son premier CDD à L'Est Républicain. Et il y restera. Traitant même du canard en rédigeant son mémoire de thèse :

de sujets de prédilection pour cet érudit qui ne s'interdit aucune période : « Je me suis intéressé aux deux dernières guerres à cause des grands anniversaires. Mais j'ai aussi écrit sur Jeanne d'Arc. De manière générale, les Lorrains sont passionnés d'histoire. » Passion qu'il accommode aisément avec sa profession de journaliste : « J'ai réussi à concilier les deux et c'est un vrai bonheur, avoue-t-il avant de reprendre : pour moi, le journalisme, c'est l'histoire au quotidien. Le temps, c'est ça qui manque au journaliste d'aujourd'hui. »



Verdun capitale européenne

Ce boulimique de l'écriture – capable de rédiger un à deux ouvrages par an – a posé cette année son sujet sur Verdun. « Ce n'est pas une ville



• **PATRICE FORT**, • secrétaire général adjoint à la Mutualité Française Lorraine

de semaine
29/10/15

Les forfaits santé sont une double peine pour le patient

A lors que la Sécurité sociale fête cette année ses 70 printemps, l'occasion est, pour la Mutualité Française Lorraine de revenir sur ce dispositif quasi unique en Europe, instauré dans la période après-guerre. Patrice Fort, secrétaire général adjoint à la Mutualité Française Lorraine, explique les mutations de cette institution en appuyant sur les inégalités sociales de santé, notamment dues aux dépassements d'honoraires et aux fameux « forfait santé ».



70 ans après sa création, qu'en est-il de la Sécurité sociale ?

« Elle a été créée en 1945 et c'était à l'époque un dispositif avant-gardiste que le monde entier nous envie encore maintenant. Aujourd'hui, on commémore ses 70 ans, et plutôt que de parler de la Sécu en bien, on peut dire ce qui a vraiment changé. Dans les remboursements mais aussi de manière générale, dans le parcours de soin, le déremboursement, ou face aux « forfaits santé ». »

En quoi consistent un « parcours de soin » et un « forfait santé » ?

« C'est le passage du médecin généraliste au spécialiste. Par exemple, vous vous rendez chez le dermatologue après avoir été dirigé par votre médecin traitant. Il vous fait un prélèvement d'un grain de

beauté : on vous fait payer le trajet de votre prélèvement de tissu entre le cabinet du dermato et le laboratoire, et ce, depuis trois ou quatre ans. Même chose pour une radio, on vous fait payer le stockage de la radio sur disquette à hauteur de 3€ ou on vous propose encore un « forfait administratif » à hauteur de 10€ lors d'une hospitalisation pour simplement effectuer les démarches nécessaires aux remboursements ! »

Comment sont justifiés ces « forfaits santé » ?

« Les hôpitaux et cliniques bénéficient d'un budget global. Par exemple, 10 millions peuvent être alloués à un établissement alors qu'il en a besoin de 11 pour fonctionner correctement. Pour compenser ce million nécessaire, les établissements cherchent

eux-mêmes des moyens d'accroître leurs ressources. Un forfait hospitalier à 3 francs en 1983 s'élève maintenant à 18€, ce qui représente une augmentation de 20% par an ! »

Le patient est-il dans l'obligation de régler cette somme ?

« Non, il n'est pas obligé. C'est une double peine pour le malade. Il est déjà souffrant et paye en plus parce qu'il est malade. Certes, ce sont de petites sommes mais c'est déjà une somme pour les populations qui ont difficulté à accéder aux soins. Lorsqu'on se rend dans un hôpital, notre capacité de discernement est déjà limitée, on est en situation de dépendance et on règle à la caisse sans trop se poser de questions. »

Que faire pour remédier à cette situation ?

« Nous essayons. Nous avons notamment ouvert un site web pour recueillir les témoignages de malades. Il existe par exemple un forfait thermomètre à Troyes, facturé 4,70€. Nous contactons également les parlementaires lorrains en charge du budget et de la Sécurité sociale pour qu'ils soient nos porte-paroles lors d'un débat au Parlement. »

Propos recueillis par Elisabeth Vetter (clp)